

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 14 AVRIL 2015 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues **via Skype à 20h, conformément à l'article 164.1 du Code municipal**
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-04-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 avril 2015 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 17 mars 2015
4. RENCONTRE
 - 4.1 Mme Ariane Pelletier - Un Été SHOW 2015 – (10 minutes – 5 minutes)
 - 4.2 Mme Hélène Blais - GAMN (volet immigration) - (10 minutes – 5 minutes)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie

- 5.1.2 Location de locaux
- 5.2 FQM – Grand rendez-vous des régions (quatre représentants/MRC)
- 5.3 Commandites – Gala Prestige
- 5.4 Sécurité incendie
- 5.5 PIIRL – Demande d’extension (du 30 avril 2016 au 31 juillet 2016)
 - 5.5.1 Demande de délai
 - 5.5.2 Inspection des ponceaux
- 5.6 Sécurité publique (SQ) – Avis de fin d’entente
- 5.7 Service d’évaluation – Rôles et matrices modernisés
- 5.8 PGMR 2
- 5.9 PALÉE – Volet Ruralité 2014-2019
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d’opportunité
 - 6.2 Rencontre - RCI coupes forestières
 - 6.3 Ruralité
 - 6.3.1 Rendez-vous de la ruralité
 - 6.3.2 Pacte rural
 - 6.4 Tourisme
 - 6.4.1 Grands Prix du tourisme
 - 6.4.2 Défi Pierre Lavoie
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.6 Projet Énergie Est
 - 6.7 Arbre-Évolution
 - 6.8 Consultation publique – Porcherie à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Examen de la Loi sur les transports au Canada (LTC) par le gouvernement fédéral
 - 7.2 Barrage privé à Saint-Paul-de-Montminy
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mars 2015
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 avril 2015
 - 8.3 Exercice financier 2014
 - 8.3.1 Résolution pour virement à des réserves
 - 8.3.1.1 Édifice Amable-Bélanger (14 738.51 \$)
 - 8.3.1.2 Réserve - Accès au fleuve (5 000.00 \$)
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Projet scolaire
 - 10.2 Dîner spaghetti le 26 avril 2015
- 11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 17 MARS 2015

2015-04-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 17 mars 2015 soit adopté avec une correction à la résolution n° 2015-03-25 :

Le texte suivant :

« M. Denis Giroux mentionne qu’il est contre et demande le vote. »

Est remplacé par le texte qui suit :

« M. Denis Giroux mentionne qu'il est contre. »

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

**4.1 MME ARIANE PELLETIER, UN ÉTÉ SHOW 2015
(10 MINUTES – 5 MINUTES)**

- CONSIDÉRANT l'Édition 2015 d'un Été Show;
- CONSIDÉRANT qu'en 2014 le CLD de la MRC de Montmagny a versé une aide financière de 2 000 \$ à l'organisation;

2015-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny verse une aide financière de 1 000 \$ pour l'organisation de l'Édition 2015 d'un Été Show.

ADOPTÉ

**4.2 MME HÉLÈNE BLAIS – GAMN (VOLET IMMIGRATION)
(10 MINUTES – 5 MINUTES)**

Mme Blais vient informer le conseil des services rendus en 2014 ainsi que des services prévus pour 2015 par le GAMN (Groupe en alphabétisation Montmagny-Nord) en ce qui concerne l'immigration spontanée sur le territoire.

De plus, le GAMN offre un service de mentorat aux immigrants afin de faciliter leur intégration dans la communauté.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.2.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Un tableau comparatif mensuel (et annuel) est déposé relativement aux économies d'énergie en lien avec le programme d'économie d'énergie mis en place.

5.2.2 LOCATION DE LOCAUX

2015-04-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ENTÉRINER le bail intervenu pour la location du local 217 à l'organisme Action Jeunesse Côte-Sud pour un tarif de 17,50 \$ du pied carré, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.2 FQM – GRAND RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS (QUATRE REPRÉSENTANTS/MRC)

- CONSIDÉRANT qu'un grand Rendez-vous organisé par la FQM est prévu avoir lieu le 3 juin 2015 au Centre des congrès;
- Considérant que chaque MRC a droit à quatre représentants dont d'office le préfet et la directrice générale ainsi que deux élus nommés par le Conseil de la MRC;

2015-04-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient les personnes déléguées par le Conseil de la MRC de Montmagny pour assister au Rendez-vous des régions, soit :

- . M. Réal Bolduc, préfet adjoint;
- . Mme Nancy Labrecque, directrice générale;
- . M. Claude Doyon et Mme Jocelyne Caron, élus délégués par la MRC au Rendez-vous des régions qui aura lieu le 3 juin 2015 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉ

5.3 COMMANDITES – GALA PRESTIGE

- CONSIDÉRANT qu'en 2014, la Chambre de Commerce a reçu 4 000 \$ du CLD et 1 500 \$ de la MRC pour la tenue du Gala Prestige ainsi qu'environ 140 heures en services de CRM ($\pm 7\,000$ \$), pour un total de 12 500 \$;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a dû, suite aux coupures imposées par le gouvernement, revoir ses budgets;

2015-04-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 2 000 \$ à la Chambre de Commerce de Montmagny pour l'organisation du Gala Prestige en 2015, qu'elle procède à l'achat de dix cartes pour assister au GALA et que soit également offert cent heures d'assistance en communication pour l'organisation de l'évènement.

QUE l'on demande également à la Chambre de Commerce si l'évènement peut être revu afin d'en réduire les coûts mais tout en conservant l'objectif poursuivi de reconnaissance des développeurs de toutes catégories de la région.

ADOPTÉ

5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

- CONSIDÉRANT que dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ou à temps partiel, la formation P-2 n'est pas admissible à un remboursement;

- CONSIDÉRANT également qu'en vertu des risques inhérents de certains immeubles et qu'en vertu du paragraphe 9 de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* précisant qu'un employeur doit:

« Informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié; »;

- CONSIDÉRANT que certaines municipalités comme la Ville de Montmagny ont l'obligation de faire suivre cette formation à leurs pompiers et aussi comme préalable pour la formation des officiers urbains;
- CONSIDÉRANT également que la Ville de Montmagny a des bâtiments de grande dimension et en hauteur et que les pompiers affectés au combat doivent avoir la formation et l'entraînement appropriés pour utiliser ascenseur, ventilation, manipuler l'électricité, appliquer le déploiement intérieur à partir de robinets incendie armés, etc.;
- CONSIDÉRANT que l'intervention sur ces bâtiments nécessite les connaissances particulières de la formation Pompier II;

2015-04-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long était reproduit.

QUE la MRC de Montmagny dénonce cette situation et demande au ministère de la Sécurité publique de bien vouloir reconnaître la formation P-2 dans les formations admissibles lorsque cette formation est obligatoire considérant les risques en lien avec des bâtiments de grandes dimensions et en hauteur.

ADOPTÉ

5.5 PIIRL – DEMANDE D'EXTENSION (DU 30 AVRIL 2016 AU 31 JUILLET 2016)

5.5.1 DEMANDE DE DÉLAI

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une confirmation de subvention pour le programme PIIRL en novembre 2014 et qu'elle dispose d'un délai de dix-huit mois pour réaliser tout le processus d'état de la chaussée, incluant l'approbation du devis par le MTQ;
- CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir un niveau de précision important (notamment en ce qui

concerne le nombre de ponceaux) puisque le MTQ n'assumera aucun coût pour les extras, s'il y a lieu, il est donc impératif de procéder à un inventaire des ponceaux sur chacun des tronçons retenus représentant 25 % du réseau routier admissible;

- CONSIDÉRANT que l'inventaire des ponceaux va se faire par géolocalisation et que ces travaux doivent être faits lorsque les ponceaux seront identifiables visuellement (neige fondue);

2015-04-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande un délai additionnel de trois mois pour la réalisation des travaux PIIRL, soit du 30 avril 2016 au 31 juillet 2016.

ADOPTÉ

5.5.2 INSPECTION DES PONCEAUX

Au plus tard d'ici la fin du mois d'avril, soit dès le retour du deuxième inspecteur en bâtiment, M. Vincent Rioux va débiter l'inventaire des ponceaux par géolocalisation. Pour ce faire, il devra être accompagné d'un inspecteur local et la MRC versera une compensation selon le nombre d'heures d'accompagnement.

5.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ) – AVIS DE FIN D'ENTENTE**

Le ministère de la Sécurité publique a avisé la MRC de Montmagny par envoi recommandé qu'il se prévalait de l'option « Fin de l'entente de services » (entente initiale de dix ans).

Une nouvelle entente de services sera proposée aux MRC via les associations UMQ et FQM.

Une vérification serait faite auprès de l'UMQ et de la FQM afin de savoir où en sont rendues les négociations de la nouvelle entente.

5.7 **SERVICE D'ÉVALUATION – RÔLES ET MATRICES MODERNISÉS**

- CONSIDÉRANT la modernisation de l'évaluation foncière et l'obligation de moderniser également les matrices graphiques;
- CONSIDÉRANT les coûts soumis par AZIMUT pour le transfert des données ainsi que pour les outils à acquérir pour la diffusion;
- CONSIDÉRANT également la présentation effectuée par Corporation informatique Bellechasse (CIB) en ce qui concerne les outils de visualisation et de diffusion;

2015-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX

APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise les achats suivants afin de pouvoir déposer les matrices modernisées de la Ville de Montmagny pour le rôle triennal 2016-2017-2018, soit :

| | |
|---|--------------|
| 1. Travaux de conversion des données de la Ville de Montmagny | 11 687.00 \$ |
| 2. Achat de licence Go Dossier | 5650.00 \$ |

QUE ces frais soient financés à même le fonds de roulement de la MRC de Montmagny sur une période de cinq ans.

ADOPTÉ

5.8 PGMR 2

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer un PGMR 2 d'ici septembre 2015;

2015-04-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'achat de services professionnels d'accompagnement pour une somme maximale de 10 000 \$, plus les taxes, afin d'accompagner la MRC dans la rédaction du Plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR 2).

ADOPTÉ

5.9 PALÉE – VOLET RURALITÉ 2014-2019

Une copie du Plan d'action local en économie et en emploi 2014-2015, réalisé conjointement avec le CLD au cours de l'année 2014, est déposée au Conseil de la MRC. Le lancement de ce document est prévu via un communiqué d'ici la fin mai. Une rencontre de travail pour la répartition des dossiers à réaliser en 2015 a été tenue avec les services afin de signifier les attentes (et aussi d'expliquer les actions attendues).

De plus, ce document sera déposé périodiquement afin de faire l'état d'avancement des actions réalisées.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Ville de Montmagny - Agrandissement de la zone CbP-13 à même la zone Re-6

2015-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny émette un certificat de conformité au schéma d'aménagement, au document complémentaire et

aux divers règlements en vigueur à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant l'agrandissement de la zone CbP-13 à même la zone Re-6.

ADOPTÉ

6.2 RENCONTRE – RCI COUPES FORESTIÈRES

M. le préfet, Mme Labrecque, le coordonnateur à l'aménagement et l'ingénieur forestier de la MRC ont rencontré les représentants du Comité de Sainte-Apolline revendiquant des modifications au RCI sur les boisés privés.

Deux propriétaires de boisés, Madame la mairesse et un ingénieur forestier représentait le Comité de Sainte-Apolline.

La discussion entre les parties s'est effectuée d'une manière cordiale et a portée sur une trentaine d'éléments techniques ou légaux.

Nous pouvons classer les demandes en trois groupes soit :

- . les demandes de précisions et de clarification de la réglementation qui ne porteraient pas atteinte à l'esprit du règlement;
- . les demandes de modification qui ne pourraient pas se faire sans affecter l'application du règlement, notamment lorsqu'il doit être défendu à la cour;
- . les demandes qui nécessitent une discussion avec les autres MRC afin de conserver une harmonisation de la réglementation (largeur de bandes).

Aussi, une grande partie du problème d'acceptabilité pourrait être résolue par une présentation du règlement et de ses amendements ainsi que par la production d'un document de vulgarisation pour les propriétaires de boisés.

Il faut se rappeler que la première fois où la MRC a présenté le règlement à la population de Sainte-Apolline-de-Patton, les gens présents croyaient assister à une consultation portant sur un choix d'adhésion au RCI plutôt qu'à une séance d'information sur le règlement en vigueur.

Une rencontre avec les autres MRC est prévue et toutes les demandes produites par le Comité de Sainte-Apolline seront évaluées. Par la suite, le Conseil de la MRC sera informé, en comité, des demandes, des impacts et des formulations proposées.

La décision en ce qui a trait aux changements demeure à être prise par le conseil des maires et devra être approuvée par le Ministre des Affaires municipales suite à des consultations avec le Ministre de la Forêt et celui de l'Environnement.

6.3 RURALITÉ

6.3.1 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ

Le mardi 31 mars dernier, le Rendez-vous de la ruralité a été tenu à Cap-Saint-Ignace et a permis de faire un bilan des activités du Pacte rural 2007-2014 ainsi que pour l'année 2014. Le conseil est appelé à

faire ses commentaires sur l'événement et la pertinence de tenir une telle activité.

De plus, cette soirée peut inspirer la MRC dans le lancement de son plan d'action du PALÉE et de sa cible 15/30.

6.3.2 PACTE RURAL

2015-04-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le rapport final du Pacte rural 2007-2014 incluant le tableau récapitulatif des projets des sept années de mise en œuvre confirmant les investissements réalisés au cours de cette période.

ADOPTÉ

6.4 **TOURISME**

6.4.1 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ

Les Grands Prix du tourisme ayant eu lieu le vendredi précédant la rencontre, un rappel de l'événement est fait à la séance.

Les finalistes des Grands Prix du tourisme du territoire de la MRC de Montmagny étaient:

- . Esker Nature;
- . Pourvoirie Daaquam;
- . Auberge du Grand Héron;
- . Hôtel l'Oiselière Montmagny;
- . Auberge chez Octave (2).

6.4.2 DÉFI PIERRE LAVOIE

Le coordonnateur à l'aménagement assistera à une rencontre le 16 avril prochain et si des informations pertinentes y sont présentées, un suivi sera fait auprès de Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

6.5 **PROJETS RÉGIONAUX**

Chemin multiresources

La CRÉ a autorisé la CRNT à développer un projet de gestion des chemins forestiers multiresources avec dominance récréotouristique sur les terres publiques.

Sur le territoire de la MRC de Montmagny, trois sections de route seraient admissibles :

- . Le Chemin des limites à Sainte-Lucie-de-Beauregard sur 10 kilomètres, du Rang VI au pont Brûlé;

- . Le Chemin des limites à Saint-Fabien-de-Panet sur 10 kilomètres, sur la section des terres publiques jusqu'à la rivière Devost;
- . Le chemin bordant la rivière Daaquam du côté sud de la rivière jusqu'aux terrains privés.

Le projet consiste à développer un plan de partenariat visant à faire une réfection du chemin et à engager les trois parties à l'entente à maintenir le chemin dans un bon état.

Une somme de 10 000 \$ en subvention de la CRÉ est prévue pour ce projet devant être réalisé avant le 30 juin 2015.

2015-04-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny coordonne et s'inscrive à titre de partenaire pour le projet de gestion des chemins multi-ressources servant à des fins récréotouristiques dans le Parc des Appalaches lorsqu'un nombre requis de partenaires aura démontré un intérêt pour le projet.

ADOPTÉ

6.6 PROJET ÉNERGIE EST

- CONSIDÉRANT que l'Oléoduc Énergie Est est un projet de pipeline de 4 600 kilomètres qui transportera environ 1,1 million de barils de pétrole par jour de l'Alberta et la Saskatchewan vers les raffineries et terminaux portuaires de l'Est du Canada;
- CONSIDÉRANT la préoccupation du milieu en ce qui concerne les risques associés au projet d'oléoduc;
- CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt que le milieu s'assure que toutes les mesures de protection et d'alerte soient mises en place afin d'assurer la sécurité des citoyens ainsi que pour protéger les cours d'eau et les sources d'approvisionnement en eau;
- CONSIDÉRANT qu'advenant la réalisation d'un tel pipeline, les municipalités et toute la région devront s'outiller afin de faire face à d'éventuels sinistres en lien avec les risques inhérents à un tel projet et que le milieu municipal doit s'assurer de recevoir les redevances et les revenus de taxes lui permettant de s'outiller pour les risques ciblés car ce ne sont pas aux citoyens du milieu à assumer la facture reliée à ce projet;
- CONSIDÉRANT également qu'à certains endroits il y aurait lieu de déplacer la trajectoire du pipeline afin d'avoir moins d'impacts pour le milieu et les activités déjà existantes;
- CONSIDÉRANT la possibilité de déposer un mémoire conjointement avec d'autres MRC ayant les mêmes préoccupations;

2015-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny joigne le regroupement des MRC de la Côte-du-Sud afin de soumettre à l'Office national de l'énergie les préoccupations du milieu concernant la mise en place et l'opération d'un oléoduc traversant le territoire d'ouest en est.

QUE la contribution financière de la MRC de Montmagny à cette démarche est fixée à un maximum de 6 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

6.7 ARBRE-ÉVOLUTION

Suite à l'invitation de la MRC à déposer des projets de plantation d'arbres sur des terrains municipaux, quatre municipalités ont déposées des projets. Selon des informations préliminaires, il semble que le projet de Montmagny ait été retenu pour le premier appel de projets. Les trois autres projets soumis via la MRC, soit Cap-Saint-Ignace, Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Just-de-Bretenières, seront évalués pour l'automne s'ils ne sont pas retenus ce printemps.

Il semble également qu'un projet à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud soit accueilli favorablement par l'organisation responsable.

6.8 CONSULTATION PUBLIQUE – PORCHERIE À SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

La municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny de tenir une assemblée de consultation publique concernant le dossier pour l'agrandissement d'une porcherie par G.M. le Porc inc.

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud mandate la MRC de Montmagny afin de réaliser la consultation publique sur un projet d'agrandissement de la porcherie G.M. le Porc inc.

2015-04-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme MM. Jean-Guy Desrosiers, Alain Fortier et Rénald Roy, membres de la commission mandatée à procéder à la consultation publique concernant le projet d'agrandissement de la ferme G.M. le Porc inc. à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

QUE la MRC de Montmagny délègue le pouvoir de fixer les date, lieu et heure de la consultation publique à la directrice générale de la MRC.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 EXAMEN DE LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA (LTC) PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Sujet reporté.

7.2 BARRAGE PRIVÉ À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Une lettre a été reçue à la MRC. Celle-ci a été acheminée à notre assureur et à nos aviseurs légaux pour informations et suivi.

À suivre.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MARS 2015

2015-04-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mars 2015 soit acceptée.

| No | Montant | Fournisseur |
|----------|------------|--|
| C1500103 | 294.32 | Bolduc, Réal |
| C1500104 | 128.00 | Fonds de l'information foncière |
| C1500105 | 2 638.22 | Bureautique Côte-Sud enr. |
| C1500106 | 431.16 | Journal L'Oie blanche |
| C1500107 | 408.00 | Municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues |
| C1500108 | 55.00 | Montmagny Air Service inc. |
| C1500109 | 149 810.48 | CLD de la MRC de Montmagny |
| C1500110 | 400.00 | Municipalité de St-Fabien-de-Panet |
| C1500111 | 8 115.00 | Municipalité de St-Paul-de-Montminy |
| C1500112 | 10 635.50 | Municipalité de St-Paul-de-Montminy |
| C1500113 | 16 000.00 | Municipalité de St-Paul-de-Montminy |
| C1500114 | 9 082.00 | Municipalité de Cap-St-Ignace |
| C1500115 | 1 264.72 | Combeq |
| C1500116 | 1 449.85 | Imprimantes Rive-Sud enr. |
| C1500117 | 5 000.00 | Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-Sud |
| C1500118 | 137.82 | La Terre de chez nous |
| C1500119 | 123.02 | Fleurs et jardins Lemieux |
| C1500120 | 2 627.18 | Infotech |
| C1500121 | 229.95 | Tourisme Chaudière-Appalaches |
| C1500122 | 267.32 | Interconnexions LD |
| C1500123 | 344.93 | Gendron, Bruno |
| C1500124 | 90.00 | Chambre de commerce de Montmagny |
| C1500125 | 3 650.46 | Jacques & Raynald Morin inc. |
| C1500126 | 3 958.59 | Impression Rive-Sud |
| C1500127 | 95.50 | Éditions Yvon Blais |
| C1500128 | 500.00 | Conseil de la culture rég. QC |
| C1500129 | 655.35 | Bistro Lafontaine |
| C1500130 | 458.36 | Ordre des technologues prof. du Québec |
| C1500131 | 2 448.92 | IDC Informatique |
| C1500132 | 33.21 | Michel Proulx – La Clef de sol |
| C1500133 | 21 902.61 | Société de dév. écon. de Montmagny |
| C1500134 | 311.59 | René Samson inc. |
| C1500135 | 229.26 | Québec linge, service d'uniformes |
| C1500136 | 1 379.71 | Julie Payeur, graphiste |
| C1500137 | 66.68 | Sani-Fontaines inc. |
| C1500138 | 886.46 | Cytech Corbin |
| C1500139 | 277.90 | Laurentide Re/Sources inc. |
| C1500140 | 128.56 | Pause-café Coli-Bris inc. |
| C1500141 | 44.00 | Distributions S.M. (2009) inc. |
| C1500142 | 1 041.48 | Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc. |
| C1500143 | 16.10 | Multi-services Montmagny-L'Islet |
| C1500144 | 7 660.20 | GDI Servie (Québec) S.E.C. |
| C1500145 | 1 156.11 | Credo |
| C1500146 | 8 144.06 | L'Immobilière, soc. éval. conseil inc. |
| C1500147 | 3 649.00 | Corporation du 175 ^e |
| C1500148 | 12 500.00 | Tourisme Cap-St-Ignace |

| | | |
|-------------------|----------------------|--|
| C1500149 | 50.00 | Dubé, Lucille |
| C1500150 | 48.00 | Distribution Vithemon |
| C1500151 | 272.49 | Promotel |
| C1500152 | 344.24 | Numérique.ca |
| C1500153 | 121.87 | Boutique Uni-fleur |
| C1500154 | 520.00 | Carrefour action municipale et famille |
| C1500155 | 67.26 | Coop de services à domicile |
| C1500156 | 574.88 | Association des gestionnaires |
| SOUS-TOTAL | 282 725.32 \$ | |

| | | |
|-------------------|----------------------|-------------------------------------|
| L1500014 | 995.98 | Télu Québec |
| L1500015 | 86.18 | Télu Québec |
| L1500016 | 1 914.59 | Hydro Québec |
| L1500017 | 35.59 | Cogeco Câble Québec S.E.N.C. |
| L1500018 | 197.65 | Télu Québec |
| L1500019 | 6 603.18 | Hydro Québec |
| L1500020 | 4 844.69 | SSQ – Groupe financier / Ass. coll. |
| L1500021 | .03 | Télu Québec |
| L1500022 | 9 360.90 | Revenu Canada |
| L1500023 | 22 604.89 | Ministre du Revenu du Québec |
| L1500024 | 598.44 | Télu Mobilité |
| L1500025 | 134.64 | Télu Mobilité |
| L1500026 | 4 831.59 | SSQ Groupe financier / Ass. coll. |
| L1500027 | 118.41 | Groupe Négotel inc. |
| L1500028 | 234.08 | Revenu Canada |
| L1500029 | 501.53 | Visa |
| L1500030 | 181.13 | Télu Québec |
| L1500031 | 70.04 | Télu Québec |
| L1500032 | .03 | Télu Québec |
| L1500033 | 1 181.14 | Desjardins Sécurité financière |
| L1500034 | 295.89 | Comm. adm. de régime de retraite |
| L1500035 | 3 250.50 | Ville de Montmagny |
| L1500036 | 7 015.45 | Hydro Québec |
| L1500037 | 141.00 | Visa |
| L1500038 | 4 745.21 | SSQ – Groupe financier / Ass. coll. |
| L1500039 | 35.59 | Cogeco Câble Québec S.E.N.C. |
| L1500040 | 2 907.70 | Industrielle-Alliance Assurance |
| L1500041 | 118.45 | Groupe Négotel inc. |
| L1500042 | 484.54 | Télu Québec |
| L1500043 | 736.91 | Ville de Montmagny |
| L1500044 | 2 355.66 | Hydro Québec |
| L1500045 | 86.18 | Télu Québec |
| L1500046 | 4 432.50 | Ville de Montmagny |
| L1500047 | 9 749.29 | Revenu Canada |
| L1500048 | 23 969.41 | Ministre du Revenu du Québec |
| L1500049 | 479.45 | Télu Mobilité |
| L1500050 | 400.14 | Revenu Canada |
| SOUS-TOTAL | 115 698.58 \$ | |

TOTAL 398 423.90 \$

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 398 423.90 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 AVRIL 2015

Voir document joint. Actuellement, les prévisions budgétaires 2015 sont respectées.

8.3 EXERCICE FINANCIER 2014

8.3.1 RÉSOLUTION POUR VIREMENT À DES RÉSERVES

Les vérificateurs sont passés à la MRC et il serait nécessaire de passer les résolutions suivantes pour l'exercice 2014.

8.3.1.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER (14 738.51 \$)

2015-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny vire à la réserve *Édifice Amable-Bélangier* un montant de 14 738.51 \$ constituant le surplus d'activité de ce projet pour l'exercice 2014.

ADOPTÉ

8.3.1.2 RÉSERVE – ACCÈS AU FLEUVE (5 000.00 \$)

2015-04-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, pour l'exercice financier 2014, la MRC de Montmagny vire à la réserve *Accès au fleuve* un montant de 5 000 \$ constituant le surplus d'activité de ce projet pour l'exercice 2014.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 PROJET SCOLAIRE

Le Comité « Éducation » du Comité de diversification a tenu une première rencontre le mardi 14 avril dernier.

L'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy entend mettre en place deux programmes spéciaux pour les étudiants dès l'automne prochain:

- un profil LANGUES (trois langues : anglais, espagnol et allemand);

- un profil SPORT/PLEIN AIR (coût estimé de 50 000 \$ à 55 000 \$ si le financement est attaché selon l'implication possible de partenaires).

Ces deux projets sont en lien avec le PALÉE 2014-2019 et la cible 15-30 dans l'axe Emploi et éducation visant à rendre le milieu plus attractif par l'offre de programmes spéciaux.

Un plan de financement sera préparé et présenté aux conseils municipaux des huit municipalités du centre et du sud du territoire, incluant une implication possible (si acceptée) du Pacte rural pour une somme de 20 000 \$. Ce dossier est brièvement discuté et sera remis à l'ordre du jour de la session du mois de mai 2015 pour décision après avoir obtenu plus de détails.

10.2 DÎNER SPAGHETTI LE 27 AVRIL 2015

M. Gaston Caron rappelle que le CJE de la MRC de Montmagny va tenir son traditionnel dîner spaghetti le lundi 27 avril 2015 à 12h. Cette activité constitue une source de financement importante pour le CJE pour ses activités auprès de la clientèle « jeunes ».

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-04-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.